

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THANNENKIRCH
DE LA SEANCE DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2021**

Sous la présidence de Madame Angélique DIEUAIDE, Maire

Etaient présents :

Marie SIMLER, Sylvie STRAUB, Amélie MICHEL, Hubert BIHL, Jeannot STIBLING, Jean-Pierre SCHRAMM, M. Guillaume STOQUERT, M. Timothée MARCHAL.

Absents excusés : M. Jean SCHAETZEL a donné procuration à Angélique DIEUAIDE ; Isabelle CLUZEL.

Le Conseil Municipal a été convoqué le vendredi 19 novembre 2021.

Madame le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux.

1) DESIGNATION D'UN ou D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

M. Timothée MARCHAL est nommé secrétaire de séance assisté par le secrétaire de Mairie, M. Thierry GELB : Adopté à l'unanimité.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2021

Mme le Maire précise que le dernier Conseil s'était tenu le 16 septembre et non le 9 comme annoncé dans l'invitation. Adopté à l'unanimité.

3) RECOURS CONTRE LE PLU : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Le Tribunal Administratif de Strasbourg nous a informé du seul recours déposé par les conjoints MORIS contre la délibération du 14/04/2021 approuvant le PLU de Thannenkirch.

La Commune dispose de deux mois à compter de la réception de la copie de la requête pour présenter son mémoire en réponse. Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à ester en justice, c'est-à-dire à défendre nos intérêts et à charger Maître David GILLIG de représenter la commune.

Notre assureur, dans le cadre de la protection juridique, prendra en charge les frais et honoraires de notre conseil à l'exception d'une franchise contractuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Madame le Maire à ester en défense dans la requête ci-dessus introduite devant le tribunal administratif de Strasbourg. Il désigne Maître David GILLIG du cabinet Soler-Couteaux, avocat, 6 rue de Dublin à 67014 Strasbourg, pour représenter la commune dans cette instance.

4) RAPPORT D'ACTIVITES EAU ET ASSAINISSEMENT 2020

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le rapport annuel sur la qualité de l'eau distribuée à Thannenkirch (voir document joint). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement 2020.

Hubert BIHL rappelle que le projet de réfection des réseaux du chemin de Lecotte a fait l'objet d'une étude antérieure et qu'il sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal. Il indique qu'il est en attente de la réponse des nouveaux propriétaires quant à leur décision d'autoriser sur leur parcelle la mise en place d'une canalisation d'évacuation des eaux claires en contrebas de la rue du Taennchel.

Il propose d'organiser prochainement une réunion de la commission eau assainissement pour examiner la question de la dérivation des eaux à l'entrée du réservoir.

5) ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE : ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Il est rappelé que par délibération du 11/03/2021, la commune a décidé de soutenir la démarche générale de création d'une AFP et que par délibérations du 11/03/2021 et du 16/09/2021, elle a décidé d'intégrer certaines parcelles communales dans le périmètre de l'AFP.

La Commune doit dorénavant se prononcer sur l'opportunité d'engager une procédure d'enquête publique visant à permettre la création d'une association foncière pastorale (AFP) sur le ban de Thannenkirch.

Le projet à l'initiative d'un collectif d'habitants de la commune qui bénéficie du soutien technique de l'Association Terre de Liens, vise à permettre de regrouper les propriétaires des parcelles du secteur pour favoriser la réouverture et l'entretien des paysages.

Le projet d'AFP, outil de gestion collective du foncier, porte sur une superficie totale répartie entre le bas du village et le Schillig soit 25,09 ha répartie entre 92 comptes de propriétaires. L'ensemble des propriétaires seront amenés à se prononcer sur le projet d'AFP dans le cadre de l'enquête publique. La constitution en AFP permet de mutualiser les coûts de travaux comme la réouverture de milieux et d'être éligible à des subventions publiques.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet pourra réunir les propriétaires intéressés en association foncière pastorale autorisée si, tout à la fois :

- 1: Les propriétaires susceptibles d'être considérés comme ayant adhéré à l'association possèdent au moins la moitié de la superficie de ces terres.
- 2: La Commune ou, à défaut, un tiers prend l'engagement d'acquérir les biens dont le ou les propriétaires opteraient pour le délaissement.

Dans ses dispositions, Mme le Maire souhaite demander au Préfet du Haut-Rhin de bien vouloir prendre les mesures nécessaires à l'engagement d'une enquête publique.

Mme le Maire, avec l'accord de tous les membres de l'assemblée, décide de procéder à un vote à bulletins secrets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (9 voix pour, 1 voix contre) décide de soutenir la démarche de mise en œuvre d'une enquête publique en vue de la création d'une AFP autorisée sur le périmètre proposée par l'association Terre de Liens et le collectif d'habitants en charge du montage du projet et de la constitution du dossier qui sera déposé auprès des services de la DDT du Haut-Rhin.

Il décide en outre de participer financièrement à hauteur de 50% au coût de l'enquête publique (7 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention).

Il est également décidé de se porter acquéreur des terrains qui feraient l'objet de demande de délaissement dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure si aucun autre acquéreur privé n'est intéressé sur le ban communal, et de procéder, le cas échéant, à ces achats de parcelles au prix de 30€ l'are (voté à l'unanimité).

6) MARCHE A BONS DE COMMANDE DE TRAVAUX DE REPARATION ET D'EXTENSION DES RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT : MISE AU POINT DU MARCHE

Par délibération du 20/05/2021, le Conseil Municipal autorisait Mme le Maire à signer le marché avec l'entreprise SCHRAMM de Riquewihr pour un montant de travaux de rénovation à 13.027 €HT par année, et de travaux d'extension à 14.107 €HT par année.

La Trésorerie nous demande de valider également le montant maximal du marché qui était fixé à 37 500 €HT par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour (M. Jean Pierre SCHRAMM s'étant retiré) fixe le montant maximum de dépenses à 37 500 €HT par année, et autorise Madame le Maire à signer l'ordre de service n°1 qui fixe les délais d'intervention du titulaire du marché et reconnaît les coordonnées du Trésorier de Kaysersberg en lieu et place du Trésorier de Ribeauvillé.

7) DUREE LEGALE DU TEMPS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

La durée du travail dans la fonction publique territoriale est fixée à 35 heures par semaine ou 1607 heures par an, sauf pour certaines catégories de personnels. Le temps de travail ne peut pas dépasser certaines durées journalières et hebdomadaires. Le travail est organisé en cycles de travail définis par service ou par fonctions.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur l'approbation de la durée légale du temps de travail. A noter que cette délibération a pour objet d'afficher la durée légale du temps de travail dans la fonction publique territoriale et n'a pas pour objet de réorganiser annuellement la durée effective du temps de travail des agents.

Un débat s'engage sur le mode de calcul des 1607 heures annuel. Le Centre de Gestion qui nous propose une délibération type, approuvé en date du 16 mars 2021 par le comité technique du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin, nous confirme que le cas des jours fériés spécifiques à l'Alsace-Moselle ne diffère pas du cas des autres jours fériés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce à la majorité contre la délibération qui établit le décompte du temps de travail des agents publics sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures. Il est mis en avant le fait qu'il est difficile en fonction du calendrier des jours fériés et en tenant compte des deux jours fériés spécifiques à l'Alsace d'atteindre le seuil de 1607 heures.

vote pour : Angélique DIEUAIDE, Jean SCHAETZEL, Jeannot STIBLING (3 voix)

abstentions : Marie SIMLER, Sylvie STRAUB, Amélie MICHEL (3 voix)

vote contre : Hubert BIHL, Guillaume STOQUERT, Timothée MARCHAL, Jean-Pierre SCHRAMM (4 voix)

8) PERSONNEL : CHEQUES CADEAUX POUR LA PERIODE DE FIN D'ANNEE

La Commune accorde des chèques cadeaux au personnel pour les fêtes de fin d'année.

Les crédits sont inscrits au compte 6488 charges de personnel, considérés comme avantage en nature. En 2020, une somme de 1.500 € avait été votée pour l'achat des chèques cadeaux auprès de la société UP, puis avait été attribuée équitablement aux 6 salariés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter la somme de 1.200 € pour l'achat des chèques cadeaux auprès de la société UP.

9) PERMIS DE CONSTRUIRE : AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme le Maire a déposé un dossier de permis de construire modificatif pour l'agrandissement de la construction d'un chalet. Or l'article dispose que si le Maire est intéressée au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel ou comme mandataire, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

A l'appui d'une solution jurisprudentielle, la réponse précise que dans ce cas, une délégation de signature du Maire à un adjoint ne saurait suffire.

Le, Conseil Municipal, à l'unanimité, (moins Mme le Maire s'étant retirée) désigne M. Timothée MARCHAL pour délivrer le permis de construire à la place du Maire empêché.

10) INDEMNITES DE CHASSE AU TRESORIER

Vu l'article L.429-13 du Code de l'Environnement,

Dans le cadre de la répartition de la location de chasse aux propriétaires fonciers de Thannenkirch, il est prévu de verser une indemnité au Trésorier de Ribeauvillé pour assurer les opérations de caisse correspondant à 2 % des recettes et 2 % des dépenses du produit réparti aux propriétaires. Il y a lieu de modifier cette délibération suite à la suppression de la Trésorerie de Ribeauvillé au profit de la Trésorerie de Kaysersberg. L'indemnité sera donc versée dorénavant au Trésorier de Kaysersberg.

Le Conseil Municipal se prononce à la majorité (moins une abstention : Marie SIMLER) contre la modification de la rédaction de la délibération initiale du 31 août 2015 qui remplace « Trésorier de Kaysersberg » par « Trésorier de Ribeauvillé », afin de marquer son opposition au démantèlement des services publics en milieu rural et notamment à la fermeture de la Trésorerie de Ribeauvillé qui contraint les habitants à plus de déplacement.

11) VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE DE 19M² APPARTENANT AU DOMAINE PRIVE RUE STE ANNE

Suite au dépôt d'un projet de permis de construire d'un carport et d'une terrasse au rue Ste Anne, il a été constaté que la construction actuelle empiétait déjà sur la parcelle communale mitoyenne.

Le pétitionnaire souhaite régulariser la situation en procédant à l'acquisition d'une partie du domaine privé de la commune représentant 19m² cadastré comme suit section 9 parcelle 301.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à procéder à la vente de cette parcelle détachée de 19m² au prix de 100€ par m². Les frais de géomètre et de notaire sont supportés par le demandeur.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la cession de la parcelle détachée de 19m² au demandeur afin de régulariser l'empiètement de sa construction sur le domaine communal.

12) DROIT DE PREEMPTION URBAIN

La commune est sollicitée pour la vente d'une parcelle cadastrée section 7 n° 143 de 535m².

Cette parcelle située en zone UA constructible ne dispose pas d'un accès direct au domaine public. Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

13) DIVERS

- **Quête Ligue contre le cancer**

Des bénévoles se sont mobilisés pour organiser la quête de la ligue contre le cancer. Une somme de 3 384,70 € a été collectée courant novembre. Il est décidé dorénavant de ne plus solliciter systématiquement les associations du village à tour de rôle mais de laisser les bénévoles organiser une démarche citoyenne.

- **Association le mur**

Le Conseil approuve le projet proposé par le Conseil Municipal des Jeunes de création d'une fresque sur l'abri bus pour un montant de 100 €.

- **Aménagement du site vert**

Le Parc des Ballons soutient le projet de réaménagement du site vert par le Conseil Municipal des Jeunes. La formation sur les déchets, la réalisation de panneaux et la mise en place de végétaux s'élèvent à 3.015,44 € financés à 80% soit 2.412 €.

Atout hautes Vosges présentera une esquisse du panneau au CMJ le mercredi 1^{er} décembre. La Com Com prévoit également l'installation d'un nouveau panneau d'information.

- **Matériel informatique pour l'école**

Les ordinateurs pour les élèves et la directrice sont en cours d'installation.

Le nouveau comité de l'Association de l'Ecole a revu sa participation et prévoit l'acquisition des lecteurs DVD et le paiement des logiciels pour une somme de 400€.

- **City stade**

Les travaux d'installation du city stade sont en cours de finalisation. Le revêtement sera posé au printemps en attendant de meilleures conditions climatiques.

- **Tennis de table**

Hubert BIHL nous informe que le club de tennis de table de Bergheim qui a perdu bon nombre de ses membres suite au confinement a engagé une opération de reconquête du jeune public. Ils installeront deux tables au sein de l'ancienne école, disponible depuis l'interruption des activités d'Aïkishintaïso. Un animateur proposera une animation découverte du tennis de table en direction des jeunes. Hubert BIHL rencontre cette semaine le CMJ pour évoquer le démarrage de cette activité.

- **Modification du PLU N°1**

La consultation du public en cours jusqu'au 26/11 n'a donné lieu à aucune remarque des personnes publiques associées (PPA) et du public.

- **Déclassement de la petite rue de Rodern**

L'enquête publique est programmée du 6/12 au 23/12. Le commissaire-enquêteur prévoit deux permanences d'accueil du public le 6/12 de 16h à 18h et le 23/12 de 9h à 11h.

Timothée MARCHAL regrette que la fermeture du tronçon a été mise en place dans la précipitation sans information préalable du Conseil.

- **Amélioration de l'éclairage public**

La commune a sollicité un devis pour le remplacement de 38 points lumineux en LED pour un coût de l'ordre de 20.000€HT. Elle a obtenu un accord de subvention du Syndicat Départemental d'Electricité et du Gaz du Rhin (50%) et la réponse de la CEA (30%) est à l'instruction.

- **Sainte Barbe : dimanche 28/11**

Remise de médaille GRAND OR ; diplômes et nominations de sapeurs pompiers. La cérémonie démarre par une messe à Rorschwihr et non Rodern comme indiqué initialement.

- **Planning**

2/12 à 19h : commission réunie CLINIQUE

2/12 à 18 heures : commission URBANISME

6/12 à 18h30 : commission FORÊT

13/12 à 19h : CONSEIL

- **Salle des fêtes**

Les nouveaux tarifs de location seront validés lors du prochain Conseil Municipal.

- **Fontaine rue du Taennchel**

La fontaine de la rue du Taennchel est en très mauvais état. Son remplacement a été chiffré par le sculpteur à 1.000€. Mme le Maire se charge de solliciter des subventions en faveur de la conservation du patrimoine.

L'ordre du jour est levé à 22h15.

Le Maire
Angélique DIEUAIDE

